

COMPTE RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2010

L'an deux mille dix, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire.

Mme METGE, Mrs DELPUECH, TERRASSIE, FABRE, Adjoints.

Mrs RIEUX, PUECH, GARCIA, DUREL, GIRME, SALVADOR, MANDIRAC,
VINCELOT, MOSTARDI, Mmes BODHUIN, ITRAC, Conseillers municipaux.

Excusés : M. ANENTO qui a donné procuration à M. TERRAL.

M. HERNANDEZ qui a donné procuration à M. FABRE.

M. PALMA qui a donné procuration à M. PUECH.

Secrétaire de séance : M. MOSTARDI Daniel.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- demande estimatif aux Domaines (portion Chemin de Panet).
- courrier de Récréa'Brens du 08/09/2010.

I – EMPRUNTS BANCAIRES

1) Budget principal

Considérant la nécessité de réaliser l'emprunt inscrit au budget principal 2010 pour financer les investissements communaux, M. le Maire informe l'Assemblée des résultats de la consultation de 8 établissements bancaires.

La Commission municipale réunie le 24 août 2010 a examiné les 4 offres enregistrées dans les délais (Caisse d'Epargne, Banque Populaire Occitane, Crédit Mutuel, Crédit Agricole).

Considérant la proposition de la Commission de retenir l'offre du Crédit Agricole économiquement la plus avantageuse, M. le Maire présente à l'Assemblée les termes du contrat :

- Montant du prêt : 395 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 3,60 %
- Echéance trimestrielle constante.
- Commission d'engagement : néant.
- 1^{ère} échéance : 4^{ème} trimestre 2010.
- Montant total des intérêts : 205 719,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur.

2) Service Assainissement

Considérant la nécessité de réaliser l'emprunt inscrit au budget du Service Assainissement 2010 pour financer les investissements de ce service M. le Maire informe l'Assemblée des résultats de la consultation de 8 établissements bancaires.

La Commission municipale réunie le 24 août 2010 a examiné les 4 offres enregistrées dans les délais (Caisse d'Epargne, Banque Populaire Occitane, Crédit Mutuel, Crédit Agricole).

Considérant la proposition de la Commission de retenir l'offre du Crédit Agricole économiquement la plus avantageuse, M. le Maire présente à l'Assemblée les termes du contrat :

- Montant du prêt : 315 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 3,65 %
- Echéance trimestrielle constante.
- Commission d'engagement : 300 €.
- 1^{ère} échéance : 4^{ème} trimestre 2010.
- Montant total des intérêts : 166 618,41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur.

II – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Vu l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du 27 Mai 2010.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ces délégations.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- **Décision N° 10-2010 du 21 Juillet 2010**

Attribution du marché concernant les travaux de curage et remise en forme de fossés à l'entreprise SGTP LACLAU (Brens) pour un montant de 4 249 € HT soit 5 081,80 € TTC.

- **Décision N° 11-2010 du 27 Juillet 2010**

Défense des intérêts communaux en justice suite à la requête en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulouse déposée par ORANGE France contre l'arrêté du Maire du 10/05/2010 décidant de surseoir à statuer sur la déclaration préalable de travaux en vue de l'installation d'une antenne relais de radio téléphonie mobile.

Affaire confiée au Cabinet d'Avocats PALAZY-BRU et VALAX (Albi).

- **Décision N° 12-2010 du 30 Juillet 2010**

Conclusion de l'Avenant N°1 en moins-value au marché de travaux « Extension du cimetière » lot N°2 : clôtures, avec l'entreprise CARRE Clôtures (Tournefeuille) attributaire du marché soit :

- Montant marché initial : 22 575,19 € TTC
- Avenant N°1 : - 291,82 € TTC

Objet : non réalisation de 2 mètres de clôture béton.

- Nouveau montant du marché : 22 283,37 € TTC

III – AVENANT A LA CONVENTION ENFANCE – JEUNESSE (N° 2010-001)

Considérant la signature de la Convention d'objectifs et de financement (Contrat enfance jeunesse) pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010, autorisée par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2007, M. le Maire expose à l'Assemblée le contenu de l'Avenant n°2010-001 portant le taux MSA de 8,23% à 9,6%. Il précise que cet avenant s'appliquera pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'avenant sus cité annexé à la présente.

❖ M. le Maire fait part à l'Assemblée de la décision du Conseil de Communauté Tarn et Dadou de faire appel au bureau d'études CREHAM pour une aide à l'élaboration d'une politique intercommunale de l'accueil de loisirs des enfants et adolescents. Des rencontres seront organisées au sein de plusieurs communes du territoire.

IV – PISTE D'ATHLETISME

M. le Maire cède la parole à M. ITRAC Julien, Président de l'E.C.L.A de Brens, invité à la séance pour présenter l'organisation de l'E.C.L.A sur le Tarn Nord et ses projets sur la Commune de Brens. M. ITRAC rappelle la volonté initiale de l'E.C.L.A de développer à Brens l'athlétisme pour les enfants.

En 2009 : 26 enfants pratiquaient cette discipline sur Brens.

Pour la saison 2010 : 28 enfants sont inscrits et certaines demandes sont en cours.

M. ITRAC confirme l'existence d'un projet de création d'une section pour les jeunes du secondaire sur GAILLAC et précise que l'équipement de Brens serait réservé aux enfants du primaire.

Les relations entre l'ECLA et les 2 collectivités seront définies par Convention.

Les élus souhaiteraient une utilisation plus large du futur équipement : nouveaux créneaux horaires, ouverture de la structure à l'école, l'USEP, le centre de loisirs...

M. ITRAC ajoute que l'ECLA a l'intention d'organiser des compétitions pour les enfants à Brens et quitte la séance.

M. le Maire rappelle que ce projet estimé à 65 000 € TTC est subventionné à hauteur de 50% et invite à se positionner sur la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité dont 17 voix Pour (dont 3 représentés) et 1 voix Contre (Mme ITRAC n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote) décide d'engager la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation d'une piste d'athlétisme.

V – CONVENTION DE VEILLE FONCIERE (S.A.F.A.L.T)

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de la S.A.F.A.L.T (Société d'Aménagement Foncier Aveyron – Lot – Tarn) de passer une convention de veille foncière qui permettrait à la Commune d'être informée de toutes les transactions foncières à vocation agricole moyennant le paiement d'une somme forfaitaire annuelle de 50 € HT à laquelle s'ajouterait un forfait de 20 € HT par notification transmise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de passer la convention annexée à la présente.

VI – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a renoncé au droit de préemption :

- - vendeur : M. et Mme BELMESSAOUD Youssef
- acheteur : M. RIVIERE Yannick
- immeuble bâti : section C N° 70 « 7, rue des Forgerons » 58 m²
- prix : 87 000 € (+ 6000 € commission d'agence)

- - vendeur : Consorts XERRI
- acheteur : M. et Mme EL MOUSSAOUI
- immeuble bâti : Section F n° 837 et 1139 « 112, route de Montans » 5322 m²
n° 839 « St Fons » 845 m² (1/4 propriété) 845 m²
- prix : 175 000 €

VII – QUESTIONS DIVERSES

❖ Chemin de Panet

M. le Maire précise que le chemin de Panet est un ancien chemin de l'Association Foncière de remembrement intégré dans le patrimoine communal. Il propose à l'Assemblée de solliciter un estimatif auprès du service des Domaines dans le but de procéder à son aliénation partielle au profit du riverain.

❖ Courrier de Récréa'Brens du 08/09/2010

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Mme PLANAT, Présidente de Récréa'Brens, reçu ce jour en Mairie et accompagné d'une partie des documents sollicités. Ce courrier sera annexé au procès verbal de la séance.

❖ Invitation de la famille PUECH à un apéritif le 10/09/2010 à 18 heures à l'occasion de la naissance de Mélissa PUECH.

❖ Accident de la circulation à « Saumelles » sur la route départementale.
M. MANDIRAC suggère la mise en place d'une glissière de protection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 H 15.

Le Maire,